



# MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie  
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : [mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr](mailto:mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr)

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2020 A 18H30**

Le vendredi six mars deux mil vingt à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

**Présents** : Vincent NOEL, Nicolas BACQUET, Bernard BOUCHER, Joëlle ACHEZ, Frédéric DEBRYE, Eudoxie MODE, Christian ACHEZ, Coralie DESSERRE

**Absents excusés** : Serge PIQUET (Pouvoir à M. Bernard BOUCHER), Mme Laurence DUBERT (Pouvoir à M. Vincent NOEL), Mme Sylvaine CAFFIN (Pouvoir à M. Frédéric DEBRYE), Mme Elodie SPRUYTTE (Pouvoir à M. Nicolas BACQUET), M. Imad SABBAGH, M. Cédric PINOTEAUX

**Secrétaire** : Madame Coralie DESSERRE

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

### **1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Coralie DESSERRE est désignée Secrétaire de séance.

### **2/ APPROBATION DU DERNIER PROCES - VERBAL**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

### **3/ CCOP – TRANSFERT DE COMPETENCE AU SE60**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 novembre, le Conseil communautaire a acté la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution qui permet à la communauté de communes de se substituer à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la demande en Energie » et de représenter celles-ci au sein du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Monsieur le Maire informe que les statuts du SE60, en cours d'approbation, répondent également aux attentes exprimées par la communauté de communes lors des réunions organisées dans le cadre de l'Etude de planification Energétique coordonnées par le SE60.

En effet, les nouveaux statuts du SE60 lui permettront de proposer une offre de services fiabilisée et renforcée en matière de « Maîtrise de la demande en Energies et Energies Renouvelable » (hors travaux).

Dans un premier temps, le SE60 pourra réaliser, sans frais, un état des lieux énergétique du patrimoine communautaire. Un rapport de synthèse intégrant des perspectives d'actions sera remis. A la suite de ce diagnostic énergétique, le syndicat pourra accompagner la communauté dans ses projets d'amélioration énergétique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu la délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 23 octobre 2019 portant modification

- statutaire et sous réserve de l'arrêté préfectoral validant cette modification ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, totalement incluse dans le périmètre du SE60 ;
  - Considérant la nécessité de confier au SE60 la compétence « Maîtrise de la Demande en Energies et Energies Renouvelables », qui comprend la réalisation d'études et actions visant à atteindre les objectifs fixés par la loi n°2015-992 du 17 août 2015, que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables ;

A décidé de TRANSFERER au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence optionnelle suivante sur le patrimoine communautaire, dans une délibération en date du 19 décembre 2019, quelle que soit son implantation :

- Maîtrise de la Demande en Energies et Energies Renouvelables (hors travaux) visant à :
  - o Conduire les études, bilans, audits, diagnostics et apporter des conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation des énergies dans les bâtiments, pour les équipements techniques, pour l'éclairage public, ...etc ;
  - o Conduire les études et apporter des conseils en matière de développement des énergies renouvelables ;
  - o Mettre en place des outils de suivi des consommations énergétiques ;
  - o Accompagner les collectivités à l'occasion des travaux et des opérations réalisées sur leur patrimoine bâti quel qu'il soit, en vue de rationaliser l'utilisation de l'énergie ;
  - o Accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en place et le contrôle des contrats de maintenance des équipements techniques de leur patrimoine.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'ils doivent se prononcer favorablement ou défavorablement sur ce transfert de compétence.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononcent favorablement sur le transfert de la compétence rappelée ci-dessus de la CCOP au SE60.

#### **4/ INSTAURATION ZONE 30**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il n'y avait pas de zone 30 aux abords de l'école et qu'il décide donc de prendre un arrêté instaurant cette limitation afin de sécuriser la sortie des écoles. Des panneaux seront commandés et installés prochainement.

Il est évoqué la possibilité de mettre toute la commune en limitation 30 km/h. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

#### **5/ PREVISION TRAVAUX 2020**

##### ***Restes à Réaliser :***

- Réfection des bâtiments	2 000.00€
- Diagnostic Eglise	9 000.00€
o Subvention	4 500.00€
- Restauration calvaires	5 000.00€
- Citernes incendie	146 800.00€
o Subvention	36 300.00€
- Défibrillateur	1 530.00€
o Subvention	980.00€
- Panneaux + signalisation	50 000.00€
o Subvention	2 000.00€
- Mobilier	1 277.73€

### **Travaux à prévoir au budget 2020**

- Réfection chemin communal	48 000.00€
- Caméras	44 210.00€
o Subvention	21 940.00€
- Toiture Mairie	16 500.00€
o Subvention	9 000.00€
- Travaux préau, bibliothèque, mairie	A déterminer

### **6/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

SPA	329.89€ (Convention)
Cheveux Blancs	170.00€
Croix et Calvaires	20.00€
Abbeviloisirs	110.00€
Téléthon	270.00€

### **7/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **● Location salle psychomotricité**

Une association nous a fait une demande de location de la salle psychomotricité pour y tenir une réunion. Le conseil va réfléchir à une « éventuelle » location mais uniquement en cas exceptionnelle.

#### **● Régie**

Monsieur le Maire réfléchit à la mise en place d'une régie, ce qui faciliterait les paiements des administrés lors des différentes manifestations. Cela permettrait également de mettre en place les procès-verbaux pour stationnement interdit (si besoin).

#### **● Tenue du Bureau de vote – Elections Municipales**

<b>De 08h00 à 10h00</b>	Frédéric DEBRYE
	Bernard BOUCHER
	Imad SABBAGH
<b>De 10h00 à 12h00</b>	Nicolas BACQUET
	Jean-Claude MARESCHAL
	Coralie DESSERRE
<b>De 12h00 à 14h00</b>	Cédric PINOTEAUX
	Vincent NOEL
	Sylvaine CAFFIN
<b>De 14h00 à 16h00</b>	Eudoxie MODE
	Laurent BOUCHAIN
	Christian ACHEZ
<b>De 16h00 à 18h00</b>	Laurent BOUCHAIN
	Vincent NOEL
	Laurence DUBERT

#### **● Bassin cimetière**

Le Conseil va étudier l'efficacité de celui-ci.

#### **● Chasse aux œufs**

La question se pose de savoir si la chasse aux œufs pourra être maintenue en raison du Coronavirus.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 05 Décembre 2019 a comporté 3 délibérations comme suit :

1	CCOP – Transfert de compétence au SE60	Délibération 2020-03-001
---	--	-----------------------------

NOEL VINCENT		ACHEZ JOELLE	
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	
CAFFIN SYLVAIN	<b>Pouvoir à M. DEBRYE</b>	PINOTEAUX CEDRIC	<b>EXCUSÉ</b>
PIQUET SERGE	<b>Pouvoir à M. BOUCHER</b>	DEBRYE FREDERIC	
BACQUET NICOLAS		BOUCHER BERNARD	
SABBAGH Imad	<b>EXCUSÉ</b>	DUBERT Laurence	<b>Pouvoir à M. NOEL</b>
SPRUYTTE Elodie	<b>Pouvoir à M. BACQUET</b>	DESSERRE Coralie	
ACHEZ Christian			